

**Communiqué de presse conjoint de
Arbus, fōg, impressum, media FORTI, Médias pour tous, SSM, Suisseculture,
Syndicom, UNIKOM, USS et Association Media d’Avenir**

La Suisse a besoin d’une loi sur les médias plus courageuse

La nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques apporte des réformes importantes. Mais les propositions sont insuffisantes pour maintenir des médias forts à l’ère du numérique. De nombreuses associations du secteur des médias et de la société civile exigent donc une loi plus courageuse.

Berne, le 15 octobre 2018

La nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME) fixe les conditions cadres du futur développement du paysage médiatique suisse. Compte tenu de la digitalisation, le remplacement de la loi sur la radio et la télévision aujourd’hui dépassée, est urgent. Mais la nouvelle loi ne représente qu’un demi-pas dans la bonne direction.

Malgré des réformes importantes, les propositions du Conseil fédéral sont insuffisantes pour maintenir un paysage médiatique innovant et divers. **Plusieurs associations du secteur des médias et de la société civile s’engagent par conséquent en faveur d’une loi plus courageuse sur les médias et exigent :**

- 1. Le journalisme en ligne doit recevoir de l’aide, qu’il s’agisse de médias fournis par le biais de contributions écrites, audio et/ou vidéo. Ceci vaut également pour les journaux locaux et régionaux.**

La restriction de l’aide directe aux médias qui est fournie-principalement par le biais de contributions audio et/ou vidéo n’a pas de sens. Les contenus doivent répondre aux besoins propres du public. De plus, sans aide directe à l’offre de texte, la crise financière du journalisme suisse n’est pas surmontable. L’acceptation volontaire du conseil de presse et le respect des conditions usuelles de travail de la branche doivent être les conditions d’obtention de l’aide.

- 2. Les standards minimaux dans la loi doivent s’appliquer aussi aux radios sans accord de prestations et à toutes les offres des médias subventionnées.**

Il faut absolument éviter que des radios sans accord de prestations soient exclues du champ d’application de la loi. Sinon ces émetteurs radio fortement utilisés ne devraient même plus respecter les standards minimaux comme la présentation fidèle des faits et événements.

- 3. Un service public régional doit être garanti dans toutes les régions.**

Dans les régions où aucun émetteur de radio privé veut apporter un mandat de prestation, la SSR devrait avoir la permission d’étendre sa couverture régionale radio. Par cette mesure une réduction des prestations d’information devrait pouvoir être évitée.

- 4. La redevance des médias ne doit pas baisser davantage. Le financement du mandat de prestation de la SSR doit être assuré durablement.**

La part de la redevance allouée à l’aide directe aux médias doit être augmentée à 6-10%. De plus, les revenus commerciaux de la SSR devraient être réduits et compensés par la redevance. Afin de garantir des moyens suffisants pour la SSR et l’aide directe aux médias, il est indispensable de renoncer à une réduction supplémentaire de la redevance.

5. La recherche sur les médias et les études d'audience doivent être financées par la redevance des médias.

La recherche est d'importance majeure pour comprendre le développement des médias en Suisse. La politique et la société ont besoin des résultats établis pour repenser judicieusement le paysage médiatique de demain.

6. La Commission des médias électroniques doit être complétée par une association pour son ancrage démocratique.

Une autorité de régulation indépendante garantit l'autonomie des médias par rapport à l'État. Une solution organisationnelle avec une association comme fondement institutionnel permet de répondre aux particularités du secteur des médias et d'assurer l'ancrage démocratique de la COMME.

7. Des fournisseurs étrangers doivent contribuer à la création culturelle.

Les services vidéo à la demande doivent être soumis à des obligations en matière de promotion des œuvres suisses ou européennes tout comme les chaînes de télévision. De plus, une taxe sur les fenêtres publicitaires et les services de streaming devrait être introduite. De même, il est nécessaire d'élaborer des propositions afin que les plateformes en ligne (moteurs de recherches ; réseaux sociaux) puissent contribuer au financement de l'aide aux médias.

En même temps les associations du secteur des médias et de la société civile soutiennent explicitement :

- l'approche de **règlementation technologiquement neutre**,
- l'**aide directe aux médias** électroniques privées qui remplissent un accord de prestations,
- l'**aide indirecte aux médias** (infrastructure numérique, conseil de presse, formation et formation continue, agence de presse),
- une **définition plus précise du mandat de prestations de la SSR**, et
- l'introduction de la **Commission des médias électroniques (COMME) indépendante**.

Cette position est partagée par Arbus, fög, impressum, media FORTI, Médias pour tous, SSM, Suisseculture, Syndicom, UNIKOM, USS et l'Association Media d'Avenir.

Les réponses complètes des consultations des associations sont disponibles sur leurs sites web respectifs.

Pour toute demande de précisions par téléphone, veuillez contacter :

Arbus	Doris Gerber-Weeber, membre du comité	044 363 54 67	
fög	Mark Eisenegger, directeur	044 635 21 23	Prise de position
impressum	Urs Thalman, directeur	076 420 26 56	Prise de position
media FORTI	Manuel Puppis, président	079 856 22 09	Prise de position
Médias pour tous	Frédéric Gonseth, président	079 412 68 63	
SSM	Melanie Berner, secrétaire politique des médias	044 202 77 53	Prise de position
Suisseculture	Matthias Knauer, vice-président Hans Läubli, directeur	079 406 59 03 043 322 07 30	Prise de position

Syndicom	Stephanie Vonarburg, vice-présidente	079 773 40 53	Prise de position
UNIKOM	Lukas Weiss, président	079 373 22 33	
USS	Dore Heim, secrétaire centrale	079 744 93 90	Prise de position
Association Media d'Avenir	Robin Schwarz, directeur	079 826 71 42	Prise de position